Nations Unies S/PV.5752



# Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

*Provisoire*

## 5752e séance

Mardi 2 octobre 2007, à 13 h 20
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Christian | (Ghana) |
| *Membres* : | Afrique du Sud | M. Kumalo |
| | Belgique | M. Verbeke |
| | Chine | M. Li Junhua |
| | Congo | M. Gayama |
| | États-Unis d'Amérique | M. Khalilzad |
| | Fédération de Russie | M. Dolgov |
| | France | M. Lacroix |
| | Indonésie | M. Natalegawa |
| | Italie | M. Mantovani |
| | Panama | M. Suescum |
| | Pérou | M. Voto-Bernales |
| | Qatar | M. Al-Nasser |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Mme Pierce |
| | Slovaquie | M. Burian |

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan



07-52573 (F)



*La séance est ouverte à 13 h 20.*

## Remerciements au Président sortant

**Le Président** (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Jean-Maurice Ripert, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de septembre 2007. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Ripert pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil, le mois dernier.

## Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

## Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité a entendu, le 1er octobre, un exposé sur la récente attaque subie par des soldats de la paix de l'Union africaine à Haskanita (Darfour-Sud) au Soudan, qui aurait été commise, selon certains rapports, par un groupe rebelle. Le Conseil condamne cette attaque meurtrière et exige que tout soit fait pour en identifier les auteurs et les traduire en justice.
>
> Le Conseil déplore les pertes en vies humaines et les blessures causées par cette attaque et exprime sa sympathie aux gouvernements, aux familles et aux collègues des morts et des blessés.
>
> Le Conseil réaffirme son appui à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), loue le dévouement de son personnel et exprime sa gratitude aux pays qui lui fournissent des contingents.
>
> Le Conseil rappelle qu'il a exigé, dans sa résolution 1769 (2007), que toutes les parties cessent immédiatement les hostilités et les attaques contre la MUAS, les civils et les organismes humanitaires. Il insiste pour que toutes les parties au Soudan se conforment à cette exigence et coopèrent sans réserve au déploiement des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé des Nations Unies à la MUAS, ainsi qu'avec la MINUAD.
>
> Le Conseil déplore que cette attaque ait eu lieu à la veille des pourparlers de paix qui s'ouvriront le 27 octobre à Tripoli sous la présidence de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine. Il souligne que toute tentative pour remettre en cause le processus de paix est inacceptable. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2007/35.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 30.*